



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 55

Votants : 68 (dont 13 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

N° 42 A/

**OBJET :**

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

**REVISION  
GENERALE DU PLU  
DE COGNAT  
LYONNE**

Mmes et MM. F. MINARD - N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P BLANC (à partir de la question n°7) - C. CATARD – C. SEGUIN – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. MALHURET – E. VOITELLIER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - MO. COURSOL - F. SKVOR – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

**APPROBATION**

formant la majorité des membres en exercice.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le :

Publiée ou notifiée  
le :

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. F. DUBESSAY à J. ROIG – P SEMET à JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) - F. HUGUET à MC. VALLAT - J. COGNET à A. DAUPHIN – JM. BOUREL à B. AGUIAR - J. BLETTERY à F. SZYPULA - G. MAQUIN à JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - YJ. BIGNON à C. BENOIT - JL GUITARD à B. KAJDAN - S. FONTAINE à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. LEPRAT - C. GRELET à E. VOITELLIER - C. POMMERAY à F. SKVOR - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mmes et MM. J. JOANNET - F. SEMONSUT - H. DUBOSCQ - N. COULANGE – M. CHARASSE - F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillères Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment la sous-section 5 relative à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme encadrée par les articles L153-21 et L153-22,

**Vu** la loi N°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR),

**Vu** la loi N°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et la Citoyenneté,

**Vu** le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération Vichy Val d'Allier approuvé le 18 juillet 2013,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté, et notamment sa compétence en matière d'aménagement de l'espace : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de Cognat-Lyonne en date du 21 septembre 2015 ainsi que la délibération du 14 mars 2016 prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de la concertation et les objectifs poursuivis par la commune,

**Vu** la délibération du conseil municipal de Cognat-Lyonne en date du 27 Mars 2017 autorisant la communauté d'agglomération Vichy Communauté à achever la procédure de révision du Plan local d'Urbanisme engagée par la commune avant le transfert de la compétence à l'échelle intercommunale,

**Vu** le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) organisé en conseil municipal de Cognat-Lyonne le 24 avril 2017,

**Vu** le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) organisé en conseil communautaire le 22 juin 2017,

**Vu** la délibération du conseil communautaire de Vichy Communauté, en date du 20 décembre 2017, tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU de Cognat-Lyonne,

**Vu** la délibération du conseil communautaire de Vichy Communauté, en date du 22 juin 2017 adoptant les nouvelles modalités de rédaction des règlements des PLU,

**Vu** la décision n° 2017 de la Mission Régionale Autorité environnementale du 17 septembre 2017 de soumettre le projet de PLU à évaluation environnementale

**Vu** les avis des personnes publiques associées, consultées conformément aux articles L.153-16 et L.153-17 du code de l'urbanisme et dont la commune a reçu les réponses de : Le Préfet de l'Allier, la Commune de Serbannes, de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Allier, RTE, GRT Gaz, La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, La Chambre d'Agriculture, le service Assainissement de Vichy Communauté, Le syndicat départemental de l'énergie, le Département de l'Allier,

**Vu** l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne/Rhône-Alpes saisie conformément à l'article L.104-6 du code de l'urbanisme,

**Vu** la décision du président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, en date du 26 avril 2018 désignant Monsieur Alain Hoenner en qualité de commissaire-enquêteur,

**Vu** l'arrêté N°2018.23 de M. le Président de Vichy Communauté, en date du 24 mai 2018 soumettant à enquête publique le projet de Plan local d'Urbanisme de Cognat-Lyonne,

**Vu** l'enquête publique organisée sur le territoire de la commune de Cognat-Lyonne du 5 juin au 5 juillet 2018 inclus,

**Vu** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur lequel a émis un avis favorable avec les réserves suivantes :

1/ Compléter l'OAP n°2 par un découpage en trois tranches de la zone 1 AU

2/ Modifier le règlement de la zone A pour autoriser une ou plusieurs annexes aux bâtiments existants afin que ceux-ci puissent continuer à évoluer.

**Vu** la commission urbanisme, valant conférence intercommunale des maires, réunie le 6 septembre 2018 afin de présenter les avis des personnes publiques associées, le rapport du commissaire enquêteur et les modifications apportées au projet de PLU de Cognat-Lyonne avant approbation,

**Considérant** que le PLU arrêté a fait l'objet de modifications mineures pour tenir compte des remarques formulées par les personnes publiques associées et de certaines demandes formulées lors de l'enquête publique,

**Considérant** que les modifications apportées au PLU arrêté ne sont pas de nature à porter atteinte à l'économie générale du projet,

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le PLU de la commune de Cognat-Lyonne, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes subséquents,
- Dit que conformément à l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Cognat-Lyonne, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et qu'elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs.

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les propositions susvisées,
- de charger M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.



.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 20 septembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name "Frédéric AGUILERA".